



APPEL A CANDIDATURE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La RDC abrite la plus grande étendue des forêts en Afrique. A elle seule représente 60% de la forêts tropicale d'Afrique et le deuxième plus grand massif forestier tropical du monde après le Brésil.

Dans sa vocation de protection de la Conservation de la Biodiversité, la RDC a créé un réseau national couvrant près de 13,5 % de sa superficie du territoire national (32.348.045 ha) pour une volonté du Gouvernement d'atteindre au moins 15 % conformément à la loi 014/003 relative à la Conservation de la Nature et de 17% de la Conservation sur la diversité biologique.

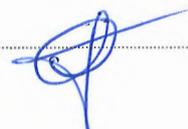
L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature en sigle ICCN est une institution à caractère technique et scientifique créée par décret n10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts de l'ICCN, avec comme mission : la Conservation de la Nature dans les Aires Protégées.

Pour assurer une conservation durable de ces immenses ressources biologiques, l'ICCN gère un vaste réseau national des APs, constituée de 8 parcs nationaux, une soixantaine de Réserves Naturelles et Domaines de Chasses, 4 Jardins Botaniques et les 4 Jardins Zoologiques.

Il convient de noter qu'autant le réseau d'Aires protégées est vaste et riche, autant les défis liés à sa gestion sont innombrables, entre autres :

- Insuffisances du personnel technique et scientifique ;
- L'inadéquation entre le nombre des effectifs existants sur terrain et le nombre des effectifs prévisionnels en cohérence au respect des principes de x normes de l'UICN et aux standards Internationaux de la protection,
- La problématique de droit humain,
- Le changement climatique,
- La spoliation des parcs,
- La chasse illicite,
- Le braconnage,
- L'exploitation forestier,
- L'insécurité,
- La dimension Genre,
- La pandémie de Covid-19,
- Etc.

Face à ces défis et le capital humain étant au centre du dispositif, de l'ICCN, ce dernier se veut exigeant en matière de Formation Continue de ses Gestionnaires d'Aires Protégées (GAPs), en matière d'intégration; d'équité sociale et de prise en compte des questions de droits de l'homme dans le domaine de la conservation.



2. Description générale de la formation :

En vue de contribuer à une gestion efficiente et efficace des aires protégées de la RDC, l'ICCN initie en collaboration avec le programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts de la Coopération Allemande (BGF/GIZ), un programme de formation continue des gestionnaires des Aires Protégées en vue d'un renforcement intégré et coordonné des capacités de son capital humain. Pour ce faire, ce programme de formation continue de l'ICCN s'adosse sur une approche basée sur les compétences, qui favorise l'amélioration des compétences professionnelles et la réalisation efficace des tâches par le personnel des niveaux stratégiques et opérationnels, dans un cadre institutionnel motivant et efficient. Le plan de formation continue des GAPs est ainsi construit autour de 15 modules clés, regroupé en :

- Modules fondamentaux, c'est-à-dire des modules de base techniques/professionnels nécessaires/impératifs à l'exercice du métier de gestionnaire des APs ;
- Modules complémentaires qui complètent logiquement les modules fondamentaux permettant d'aborder entre autres des thématiques émergentes de l'heure dans le domaine de la conservation ;
- Modules transversaux qui visent l'acquisition d'une culture générale/soft skills utiles dans l'exercice du métier, notamment au plan stratégique

C'est dans cette optique que la Direction Générale de l'ICCN initie le présent appel à candidature auprès de l'ensemble de son personnel ainsi qu'auprès des ONG et associations intervenant dans le domaine de la conservation de la biodiversité, dans le but de bénéficier d'un renforcement des compétences personnelles, générales ou avancées (selon le niveau de responsabilité) nécessaires pour travailler dans une aire protégée et pouvoir faire preuve d'aptitudes et de comportement exigés pour une performance et direction efficaces.

a. Objectif général de la formation :

Le but de cette formation est de doter les gestionnaires des aires protégées de l'ICCN d'outils, et de compétences techniques, opérationnels et scientifiques spécifiques pour améliorer l'efficacité de gestion des aires protégées en inscrivant leur action dans la durée et la perspective de développement durable.

b. Cibles :

Ce programme de formation continue est destiné principalement aux gestionnaires d'aires protégées de l'ICCN.

- Cadre supérieur des services centraux
- Cadre supérieur dans les sites de l'ICCN

Il s'adresse également à des cadres d'ONG ou d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles renouvelables autour des aires protégées.

3. Critères de sélection / éligibilité :

a. Critères généraux pour être éligible à l'admission à la formation continue certifiante de l'ICCN (éliminatoires) :

- Être en service à l'ICCN ou dans une ONG d'appui à la gestion des aires protégées ;
- Niveau minimum : Technicien/technicien supérieur des eaux, forêts ou équivalent
- Être en bonne santé et apte à suivre une formation paramilitaire ;
- Être apte à suivre une formation en langue française ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la conservation de la biodiversité ou gestion des aires protégées

b. Critères spécifiques :

- Avoir des prérequis pour suivre la formation notamment des notions de base en biologie, législation forestière et faunique, suivi écologique, gestion participative, écodéveloppement et lutte anti-braconnage ;
- Démontrer de l'intérêt à appliquer les connaissances et compétences acquises dans la gestion des aires protégées après la formation ;
- Démontrer de l'intérêt et la capacité à partager les acquis de la formation avec les collègues

NB : Les candidatures féminines sont FORTEMENT encouragées.

c. Principes directeurs de sélection des participants

- Être éligible à la formation (Cf. les critères de sélection/éligibilité)
- Transparence, objectivité et pragmatisme (Cf. grille d'annotation)
- Promouvoir les rapports genre en encourageant la participation féminine
- Examen conjoint des dossiers de candidature par le Département des Ressources Humaines, le Département Technique et Scientifique et 1 représentant des Partenaires Techniques et Financiers

4. Composition du dossier de candidature Sous peine de rejet, le dossier devra comprendre :

La totalité des pièces ci-dessous sont exigés pour tous les candidats :

- Un CV actualisé ;
- Une lettre de motivation ;

Un formulaire de candidature disponible sur le site Web de l'ICCN (www.iccnrdc.org) (ou bien contacter drh@iccnrdc.org), ou par téléphone au +243 81 511 41 65.

- Une copie d'acte de naissance ou autres identités : passeport, permis de conduire, carte d'électeur ;
- Une copie du diplôme le plus élevé ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à suivre une formation paramilitaire ;
- Une lettre de recommandation du supérieur hiérarchique du candidat

En plus pour les candidats des ONG/Association de conservation :

- Une recommandation émanant du responsable de l'ONG

5. Procédure de soumission des candidatures

Le dossier complet sera adressé par e-mail à l'adresse suivante : drh@iccnrdc.org avec copie pour information à ; iccnrdc.formation@gmail.com

ou à déposer en version physique à la Direction Générale de l'ICCN (voir Département des Ressources Humaines/ Division formation) Sise 15, avenue des Cliniques (ex Papa Ileo, Référence Bâtiment INERA), Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa.

6. Calendrier de soumissions des candidatures

- Le 15 août 2022 : Lancement de l'appel à candidature (Communication à l'interne et à l'externe de l'ICCN)
- Le 22 août 2022 : Ouverture de la période des candidatures
- Le 9 septembre 2022 : Clôture des candidatures
- Du 12 au 16 septembre 2022 : Traitement des dossiers de candidatures
- Semaine du 19 septembre 2022 : Sélection des candidatures
- Semaine du 26 septembre 2022 : Communication des candidats sélectionnés

7. Contact

Pour tout contact ou besoin d'informations complémentaires, merci de contacter le département des ressources humaines de l'ICCN par e-mail (drh@iccnrdc.org), ou par téléphone au +243 81 511 41 65

